

**Enquête publique NE-140**

**Projet éolien relatif à l'installation et l'exploitation de 4 aérogénérateurs sur le territoire des communes de Briastre et Neuville.**

**Enquête réalisée du 8 janvier 2024 au 8 février 2024**

**Arrêté de Monsieur le préfet du Nord en date du 08 décembre 2023**

## **Annexes administratives au rapport**

- arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête**
- avis d'enquête**
- insertion réglementaire : presse**
- avis des communes réceptionnés**



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Nord**

Secrétariat général  
Direction de la coordination des politiques interministérielles  
Bureau des procédures environnementales  
Réf : DCPI-BPE/YA

### **ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

sur la demande présentée par la société **BORALEX LES LONGS CHAMPS** en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de **BRIASTRE** et de **NEUVILLY**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-3 à L. 123-18, L. 181-10, L. 512-1, R. 123-3 à R. 123-27 et R. 181-36 à R. 181-38 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, M. Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2023 portant délégation de signature à Mme Astrid TOMBEUX, directrice de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu la demande présentée le 30 décembre 2022, complétée le 26 juin 2023 par la société **BORALEX LES LONGS CHAMPS**, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 **BLENDÉCQUES**, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de **BRIASTRE** et de **NEUVILLY** ;

Vu les études d'impact et de dangers et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu les avis des chefs de service consultés ;

Vu l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France formulé par courrier du 5 septembre 2023 ;

Vu le courrier du pétitionnaire du 14 septembre 2023 en réponse à la correspondance susvisée ;

Vu l'avis de la direction générale de l'aviation civile du 17 janvier 2023 ;

Vu l'avis du ministre des armées du 25 mai 2023 ;

Vu l'avis de la direction des systèmes d'observations de météo France du 2 octobre 2023 ;

Vu le rapport du 23 octobre 2023 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'autorisation d'exploiter susvisé ;

Vu la décision du 2 novembre 2023 du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité et Madame Laurence CARTELET, urbaniste, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante ;

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Après concertation avec le commissaire enquêteur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

## ARRÊTE

### **CHAPITRE 1 – OBJET DE L'ENQUÊTE**

Article 1.1 – La demande présentée par la société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et NEUVILLY comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**2980-1 Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m.**

Caractéristiques de l'installation : 4 aérogénérateurs d'une puissance nominale de 6,6 MW, hauteur totale de 190 mètres maximum, hauteur de la nacelle au dessus du sol 115 mètres maximum, diamètre de rotor de 155 mètres

**sera soumise à l'enquête publique, pendant trente deux jours consécutifs, du lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.**

Les procédures intégrées à la demande sont :

- pour les éoliennes terrestres, l'autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne.

### **CHAPITRE 2 – MESURES DE PUBLICITÉ**

Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit 32 jours consécutifs du **lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures** en mairies de **BRIASTRE**, Place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, siège de l'enquête et de **NEUVILLY**, 2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture habituelles (sous réserve de fermeture exceptionnelle) de ces deux mairies :

Mairie de BRIASTRE (siège de l'enquête)	Mairie de NEUVILLY
Place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE	2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY
<b>lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 samedi de 9h00 à 12h00</b>	<b>lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; mercredi de 08h00 à 12h00</b>

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Madame Jarvica ENGUENG, chef de projets, société Boralex, tél: 07 72 20 20 60, adresse mail: [jarvica.engueng@boralex.com](mailto:jarvica.engueng@boralex.com)

#### Article 2.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairies, par les soins des maires, dans les communes de BRIASTRE et NEUVILLY (communes d'installation) ainsi que, BEAUMONT-EN-CAMBRESIS, BEURAIN, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, BERTRY, BETHENCOURT, BEVILLERS, CAUDRY, CROIX-CALUYAUX, FOREST-EN-CAMBRESIS, INCHY, LE CATEAU-CAMBRESIS, MONTAY, MONTIGNY-EN-CAMBRESIS, POMMEREUIL, QUIEVY, REUMONT, ROMERIES, SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SOLESMES, VIESLY, TROISVILLES (communes de rayon) dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées. Ce certificat d'affichage devra être envoyé par les maires à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, qui en transmettra une copie au commissaire enquêteur.

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans les journaux « LA VOIX DU NORD » et « TERRES ET TERRITOIRES », ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Nord <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>.

### **CHAPITRE 3 – DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

#### Article 3.1 – Permanences du commissaire enquêteur

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de **BRIASTRE**, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les :
  - lundi 8 janvier 2024 de 9 à 12 heures ;**
  - samedi 20 janvier 2024 de 10 à 12 heures ;**
  - jeudi 8 février 2024 de 14 à 17 heures ;**
- en mairie de **NEUVILLY** au lieu de consultation du dossier les :
  - jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 17 heures ;**
  - mercredi 31 janvier 2024 de 9 heures 30 à 12 heures.**

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation du dossier, gestion du registre, réception de documents, communication des dépositions au commissaire enquêteur...) seront assurées par les mairies de BRIASTRE et de NEUVILLY.

### Article 3.2 – Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et/ou propositions de la manière suivante :

- par écrit : sur les registres d'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, en mairies de BRIASTRE et NEUVILLY aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- oralement : exceptionnellement, de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;
- par courrier : envoyé en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien Les longs champs) ;
- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs>
- par courriel via l'adresse suivante : [les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr](mailto:les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr) (préciser en objet enquête publique parc éolien Les longs champs).

Il est précisé que l'envoi d'une observation électronique fera l'objet d'une publication sur le registre dématérialisé et sera donc accessible sur le site internet du registre numérique dédié à l'enquête.

En vue de permettre leur lecture, pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public, notamment celles écrites sur les registres papier en mairies et lors des permanences seront consultables par celui-ci dans les meilleurs délais sur le site internet du registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs>

Le report des observations et propositions adressées par écrit ou oralement à l'occasion des permanences du commissaire-enquêteur ou déposées par le public sur les registres mis à la disposition du public dans les mairies de BRIASTRE et de NEUVILLY, est réalisé dans les meilleurs délais, par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet du Nord au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

### **CHAPITRE 4 – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE**

Après clôture de l'enquête le **jeudi 8 février 2024 à 17 heures**, (y compris pour le registre dématérialisé ainsi que l'adresse mail associée), le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de quinze jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au préfet du Nord, sous couvert du sous-préfet de CAMBRAI, le dossier de l'enquête comprenant les exemplaires du dossier d'enquête cotés et paraphés, le registre d'enquête, les pièces annexées ainsi que son rapport et ses conclusions motivées, documents qu'il aura au préalable signés. Ces derniers documents signés devront également être joints en version numérique sur clé USB. Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies lieux de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les conseils municipaux de BRIASTRE, NEUVILLY, BEAUMONT-EN-CAMBRESIS, BEURAIN, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, BERTRY, BETHENCOURT, BEVILLERS, CAUDRY, CROIX-CALUYAUX, FOREST-EN-CAMBRESIS, INCHY, LE CATEAU-CAMBRESIS, MONTAY, MONTIGNY-EN-CAMBRESIS, POMMEREUIL, QUIEVY, REUMONT, ROMERIES, SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SOLESMES, VIESLY, TROISVILLES pourront formuler leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

## **CHAPITRE 5 – NOTIFICATIONS**

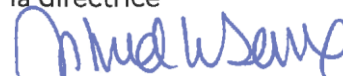
La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le sous-préfet de CAMBRAI sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- maires des communes de BRIASTRE, NEUVILLY, BEAUMONT-EN-CAMBRESIS, BEURAIN, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, BERTRY, BETHENCOURT, BEVILLERS, CAUDRY, CROIX-CALUYAUX, FOREST-EN-CAMBRESIS, INCHY, LE CATEAU-CAMBRESIS, MONTAY, MONTIGNY-EN-CAMBRESIS, POMMEREUIL, QUIEVY, REUMONT, ROMERIES, SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI, SAINT-PYTHON, SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS, SOLESMES, VIESLY, TROISVILLES ;
- sous-préfète de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ;
- présidents de la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis, de la communauté de communes du pays Solesmois, de la communauté de communes du pays de Mormal ;
- commissaire enquêteur ;
- directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- président du tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille, le

08 DEC. 2023

Pour le préfet et par délégation,  
la directrice



Astrid TOMBEUX

**Bureau des procédures environnementales**

**Communes de BRIASTRE et de NEUVILLY**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, siège de l'enquête et de NEUVILLY, 2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs>

ou par courriel via l'adresse suivante : [les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr](mailto:les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr) (préciser en objet enquête publique parc éolien les longs champs) ;

- de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;

- par courrier envoyé en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien les longs champs) ;

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les lundi 8 janvier 2024 de 9 à 12 heures, samedi 20 janvier 2024 de 10 à 12 heures et jeudi 8 février 2024 de 14 à 17 heures ;

- en mairie de NEUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 17 heures et mercredi 31 janvier 2024 de 9 heures 30 à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Madame Jarvica ENGUENG, chef de projets, société Boralex, tél : 07 72 20 20 60, adresse mail : [jarvica.engueng@boralex.com](mailto:jarvica.engueng@boralex.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies de BRIASTRE et de NEUVILLY pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.



## LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

## AVIS ADMINISTRATIFS



## AVIS DE PUBLICITE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Prescription de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Par arrêté n°A23875 en date du 12 décembre 2023, le Président de La Porte du Hainaut a prescrit la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) sur son territoire. Cette modification portera en particulier sur la prise en compte des évolutions territoriales, un ajustement du cadre réglementaire notamment en matière de développement économique, d'habitat et de tourisme ainsi que la correction d'erreurs matérielles. Cet arrêté abroge également l'arrêté n°A23437. Celui-ci peut être consulté durant un mois au siège de La Porte du Hainaut (CAPH) et en mairie des 46 communes membres.



## AVIS

En séance du 30 novembre 2023, la commission départementale d'aménagement commercial du Nord a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SASU Advitam Immobilière portant sur le projet d'extension de 275,25 m2 (dont 73,75 m2 de régularisation) de surface de vente d'un magasin GAMM VERT pour atteindre une surface de vente de 3 575,25 m2 à Valenciennes, rue Ernest Macarez. Cet avis peut faire l'objet, dans un délai d'un mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité, d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).



## AVIS

En séance du 30 novembre 2023, la commission départementale d'aménagement commercial du Nord a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale de la SCI IMMO AVELIN portant sur le projet d'extension d'un ensemble commercial de 702 m2 de surface de vente pour atteindre une surface de vente de 3 803 m2 par la création de 2 cellules commerciales en secteur 2, à Avelin, rue de Seclin. Cet avis peut faire l'objet, dans un délai d'un mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité, d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).

## Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Territoire et d'Urbanisme de Beauvois et ses environs

ATTESTATION D'AFFICHAGE

ABROGATION de la carte communale de Saint-Hilaire-lez-Cambrai

Je soussigné Yannick HERBET, Président du SIATUB, atteste que l'arrêté préfectoral portant abrogation de la carte communale de la commune de Saint-Hilaire-lez-Cambrai en date du 11 décembre 2023 sera affiché en Mairie de Saint-Hilaire-lez-Cambrai ainsi qu'au siège du SIATUB, en Mairie de Beauvois en Cambrésis, à savoir du 29 décembre 2023 au 28 janvier 2024.

Fait à Beauvois en Cambrésis, le 19 décembre 2023  
Le Président du SIATUB  
Yannick HERBET

## ENQUÊTES PUBLIQUES



Bureau des procédures environnementales

Communes de BRIAISTRE et de NEUVILLY  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIAISTRE et de NEUVILLY.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de BRIAISTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIAISTRE, siège de l'enquête et de NEUVILLY, 2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs> ou par courriel via l'adresse suivante : [les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr](mailto:les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr) (préciser en objet enquête publique parc éolien les longs champs) ;
  - de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;
  - par courrier envoyé en mairie de BRIAISTRE, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BRIAISTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIAISTRE, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien les longs champs) ;
- Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de BRIAISTRE, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les lundi 8 janvier 2024 de 9 à 12 heures, samedi 20 janvier 2024 de 10 à 12 heures et jeudi 8 février 2024 de 14 à 17 heures ;
- en mairie de NEUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 17 heures et mercredi 31 janvier 2024 de 9 heures 30 à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Madame Jarvica ENGUENG, chef de projets, société Boralex, tél : 07 72 20 20 60, adresse mail : [jarvica.engueng@boralex.com](mailto:jarvica.engueng@boralex.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies de BRIAISTRE et de NEUVILLY pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

## VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

## CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

## A.F

## CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18/12/2023 à CAESTRE, il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de DUNKERQUE une société à responsabilité limitée à associé unique dénommée « A.F », au capital de 5 000,00 € composée d'apports en numéraire. Le siège social est situé à CAESTRE (59190), 85 Grand Place, ayant pour objet : Exploitation de tous salons de coiffure femmes-hommes-enfants et toutes activités connexes ou complémentaires, négoce en gros et de détail de tous articles relevant de l'activité de coiffure, esthétique, parfumerie, perruques, bijoux fantaisies, foulard. Madame Amandine FOUCCART demeurant à SAINT-FLOUIS (62350), 1020 rue de Calonne a été nommée gérante pour une durée indéterminée. Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément.

Pour avis,  
La gérance

## LCE

## CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12/12/2023 à HOULINES, il a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de LILLE METROPOLE une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée « LCE », au capital de 30 000,00 € formé d'apports en numéraire. Le siège social est situé à HOULINES (59116), rue Fleur de Lin, ayant pour objet : Toutes activités liées à la transformation d'aliments ; Négoce de tous produits alimentaires transformés ou non ; la conception, production, livraison de produits alimentaires transformés ; Toutes activités de traiteur. La société « CATZAM », société par actions simplifiée au capital (432 400,00 €), dont le siège est sis à LAMBERSART (59130), 23 rue Molière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, sous le n° 518 505 441, représentée par sa Présidente la société « SFC » société par actions simplifiée au capital de deux cent vingt mille euros (220 000,00 €), dont le siège est sis à HONDEGHEM (59190), 105 Grand Place, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DUNKERQUE, sous le n° 947.967.162, représentée par Monsieur François CAULIER en qualité de président, a été nommée Président pour une durée illimitée. Tout associé est admis aux assemblées sur justificatif de son identité. Sous réserves des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toute transmission d'actions, à titre gratuit ou onéreux, doit être autorisée par les associés.

Pour avis, le Président.

## DIVERS (CRÉANCES, CONVOCATIONS, PUBLICATION DES COMPTES...)

## COMMUNIQUE

Sur la demande de :

S.A.R.L. R.B.O Immo  
123 webimmo  
80 rue La Fontaine  
59491 VILLENEUVE D'ASCQ  
RCS LILLE METROPOLE  
522058338

la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES "SO.C.A.F.", 26 Avenue de Suffren, 75015 PARIS 15ème, pour les opérations de : **TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DETENTION DE FONDS** visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera le 31 décembre 2023 à minuit. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.C.A.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence VG / SP. 28 314

## Anne-Sophie OLIVIER

Administrateur Judiciaire  
Siret 894 197 557 000 24

72, rue Royale - BP 30178 - 59009 Lille Cedex  
Courriel : [contact@aj-civil.fr](mailto:contact@aj-civil.fr) / Tél : 07 49 16 03 06

Par ordonnance sur requête en date du 20 juin 2023, renouvelée pour une durée de douze mois le 12 décembre 2023, la SELARL Anne-Sophie OLIVIER, représentée par Maître Anne-Sophie OLIVIER, a été désignée en qualité d'Administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de la RESIDENCE GANTOIS sise 35, rue Gantois, 59000 LILLE, conformément à l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965, en remplacement de Maître Jean-Jacques BONDROIT.

## MARCHÉS PUBLICS

## MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

## PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS



6 Rue de la Croix - BP 60119  
59602 MAUBEUGE Cedex

## Avis d'appel public à concurrence

MAUBEUGE - Les Rotondes  
Rue Verhaeren  
Construction de 36 logements individuels

Pouvoir adjudicateur : PROMOCIL - Service Développement - 6 Rue de la Croix - BP 60119 - 59602 MAUBEUGE Cedex  
Code NUTS (uniquement en procédure formalisée) : FRE11  
N° d'avis JOUE : 2023/S 244-767637

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : 2023sd2783  
Adresse URL du profil d'acheteur : <https://promocil.e-marchespublics.com>  
Durée du marché : 25 mois (Préparation et Exécution)

Objet du marché : **Les Rotondes Rue Verhaeren - Construction de 36 logements individuels**

- Code(s) CPV : 45211100-0  
Procédure de passation Procédure Formalisée - Appel d'offres ouvert en application du Code de la Commande Publique.  
Nombre et consistance des lots : 12 lots
- 1- Gros œuvre
  - 2- Charpente
  - 3- Couverture
  - 4- Menuiseries Extérieures
  - 5- Cloisons Doublages Isolation
  - 6- Menuiseries intérieures
  - 7- Electricité TV VMC
  - 8- Chauffage Plomberie Sanitaires
  - 9- Carrelage Faïences
  - 10- Peintures Sols souples
  - 11- Réseaux secs
  - 12- Espaces verts

Type de marché : Marché allot  
Caractère des prix : Les prix sont fermes, révisables et non actualisables  
Modalités d'accès aux documents de la consultation : via le profil d'acheteur <https://promocil.e-marchespublics.com>

Visite sur site : Pour connaître les modalités d'organisation de cette visite, se reporter à l'article 3.4 du Règlement de Consultation. La non-fourniture du certificat de visite lors du dépôt de l'offre est éliminatoire.

Date limite de réception des offres : 26/01/2024 à 12H, délai de rigueur  
Date limite pour poser les questions : 19/01/2024 à 12H, délai de rigueur  
Mode de réponse : transmettre les offres dématérialisées sur le profil d'acheteur <https://promocil.e-marchespublics.com>

Pour connaître les formats de fichiers à utiliser, se référer au Règlement de Consultation. Au moment de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur demandera aux opérateurs économiques sélectionnés de procéder à la signature électronique de leur(s) offre(s).

Une copie de sauvegarde peut être déposée ou adressée, sur support physique (format papier, clé USB ou CD ROM), au pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : PROMOCIL - Cellule Marchés - Bureau 309 - 6 Rue de la Croix - 59600 MAUBEUGE.

Les cas d'utilisation de cette copie de sauvegarde sont détaillés au Règlement de Consultation.

Critères de jugement des offres : - Prix (60 points)  
- Mémoire technique (40 points)  
- Critère Bonus RSE (3,50 points)  
Renseignements administratifs, modalités de présentation des offres et procédure de négociations : voir Règlement de Consultation.  
Date d'envoi à la publication : le 19/12/2023

# annonces légales



Préfecture du Nord

Bureau des procédures environnementales  
Communes de BRIASTRE et de NEUVILLY

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCOQUES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, siège de l'enquête et de NEUVILLY, 2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé. Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : - en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les lundi 8 janvier 2024 de 9 à 12 heures, samedi 20 janvier 2024 de 10 à 12 heures et jeudi 8 février 2024 de 14 à 17 heures ; - en mairie de NEUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 17 heures et mercredi 31 janvier 2024 de 9 heures 30 à 12 heures.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sarré Fleur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Madame Jarvica ENGUENG, chef de projets, société Boralex, tél : 07 72 20 20 60, adresse mail : jarvica.engueng@boralex.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/cpe-solennes-autorisations-2023>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies de BRIASTRE et de NEUVILLY pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

D23N05.1742

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS unipersonnelle, en cours d'immatriculation au R.C.S de DUNKERQUE, dénommée AXISLOG, au capital de 10 €, ayant pour objet le négoce international, l'entreposage, la distribution, la manutention de toutes marchandises, le transit, le transport routier de marchandises pour compte d'autrui, les transports par mer, air et voies fluviales, les démnagements, la consignation et dépôts de marchandises, la représentation ou domiciliation de tous agents ou maisons de transports en France ou à l'étranger, l'archivage. Le siège est fixé à TETEGHEM (59229) - route de Coudekerque ; la société AXISLOG - AXE INTERNATIONAL SERVICES FRANCE, ayant son siège à SAINT VIGOR D'YMONVILLE (76430) - 5553, Voie des Hérons - Parc du Hood, est nommée Présidente pour une durée illimitée. S'agissant des conditions d'admission aux assemblées, les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés par la loi sont exercés par l'associé unique qui en cette qualité ne peut déléguer ses pouvoirs. En cas de perte du caractère unipersonnel de la société, tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom ; pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de perte du caractère unipersonnel de la société, toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément préalable donné par décision collective extraordinaire des associés.

20230019353

## JMS INVESTIMMO

SCI au capital de 160€ Siège social : 35 rue Léon Gambetta 59234 MONCHECOURT 447 912 750 RCS DOUAI L'AGÉ du 12/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Jacques SMOCCZYK demeurant 35 rue Léon Gambetta 59234 MONCHECOURT est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au 35 rue Léon Gambetta 59234 MONCHECOURT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, les actes et tous documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DOUAI. Pour avis, le liquidateur.

20230019356

## ORGANISATION INTRA-GROUPE DES ACHATS

Société par actions simplifiée au capital variable Siège social : Rue du Marchal de Lattre de Tassigny - 59170 Croix 421 982 745 R.C.S. Lille Métropole En date du 15/12/2023, l'associé unique : - A pris acte de la démission à effet immédiat de M. Edgard Bonte de ses fonctions de Président. - A décidé de nommer en qualité de Président M. Pierre Buchsenschutz, demeurant professionnellement Rue du Marchal de Lattre de Tassigny à Croix (59170). Pour avis.

D23N05.1837

## SUCCESSION

Par testament olographe en date du 5 août 2021, Monsieur Jean Léon GHEKIERE, en son vivant retraité, ayant demeuré à LILLE (59000), 32 rue de l'Arc, appart n°11, né à LILLE (59000), le 9 novembre 1932, célibataire, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marion STIEN, notaire, associé à TOURCOING, 55 rue de Tournai, suivant procès-verbal du 19 décembre 2023 ; la copie de cet acte sera déposée au greffe du Tribunal de Grande Instance de LILLE dans le mois de sa signature. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Marion STIEN, notaire associé à TOURCOING 55 rue de Tournai, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis : Me Marion STIEN D23N05.1836

Par acte SSP en date du 14 décembre 2023, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée : IT PAYSAGE Capital : 6000 euros Siège social : 324 Rue du Général de Gaulle 59139 WATTIGNIES Objet social : Travaux de bucheronnage, l'entretien de parcs et jardins, paysagiste, élagage, clôtures, portails, abattage, plantations, pépinière. Construction et installation de carports, abris de jardin, Terrassement, assainissement, piscine, SPA. Gérance : Jérôme TAVERNIER, demeurant 3 Rue de la Pyramide 59710 MERIGNES et Arnaud TREMELET, demeurant 324 Rue du Général de Gaulle 59139 WATTIGNIES Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LILLE METROPOLE

20230019355

## COGEP AVOCATS TESTUD

SAS au capital de 172.500,00 € Siège social : ALLEE DE BELGIQUE ZONE D'ACTIVITE ARTOIPOLE II 62128 WANCOURT 383 593 787 RCS ARRAS

Le 12/10/2023, l'associé unique a nommé président COQUELLE DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 43 961 571 €, ayant son siège social ZONE D'ACTIVITE ARTOIPOLE II ALLEE DE BELGIQUE 62128 WANCOURT, 979 534 773 RCS d' Arras représentée par M. COQUELLE Christophe, en remplacement de COQUELLE FINANCES, et a nommé directeur général COQUELLE FINANCES, SAS au capital de 19185970 €, ayant son siège social ALLEE DE BELGIQUE ZONE ACTIVITE ARTOIPOLE II 62128 WANCOURT, 838 084 010 RCS d' Arras représentée par la société COQUELLE DEVELOPPEMENT, elle-même représentée par M. COQUELLE Christophe. Mention au RCS de ARRAS.

D23N05.1833

## REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marion STIEN Notaire à TOURCOING (Nord) 55, rue de Tournai, le 19 décembre 2023, à la requête de Monsieur Robert René DESSEAUX né à ROUBAIX (59100) le 08 octobre 1951 et Madame Anne-Marie Véronique DESSEAUX, née à FLERS-LEZLILLE (59650) le 23 septembre 1951, son épouse, lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial en adoptant pour l'avenir le régime de la communauté universelle de biens, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marion STIEN, notaire à TOURCOING (59200), 55, rue de Tournai.

D23N05.1835

## GROUPE ALTUS ESPRIT DE FINANCES - ANALYSE

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LOMME du 12/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : METALEARN Siège : 50bis Rue Alexandre Desrousseaux, 59160 LOMME Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre de commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : Le conseil en développement logiciel personnalisé, la planification, la conception (études, conseil, programmation), l'exploitation et la vente de systèmes informatiques intégrant les technologies du matériel, des logiciels et des communications pouvant comprendre la formation des utilisateurs concernés et toutes les opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou tout objet similaire, connexe ou complémentaire ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : la société D&D, Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, dont le siège social est 50B rue Alexandre Desrousseaux, 59160 LOMME, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 799 369 673 RCS LILLE METROPOLE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE.

D23N05.1842

## KIEKEN IMMOBILIER CONSTRUCTION

SAS au capital de 644 000 € 1A Rue Jean Walter 59000 LILLE 329 542 807 RCS LILLE METROPOLE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2023 a décidé de nommer en qualité de membres du conseil de surveillance : - Madame Audrey Kieken, demeurant au 17 bis avenue A. Briand 60270 Gouvilleux - Monsieur Daniel Lemay, demeurant au 19 rue F.Vergin 59130 Lambersart - Monsieur Gérard Romedone, demeurant au 13 rue du val de Cottes 76130 Mont-St-Aignan en remplacement de Madame Renée Kieken, demeurant au 115 rue Carpesaux 59 Villeneuve d'Ascq, démissionnaire à compter du 30 novembre 2023.

20230019358

## TERRES et Territoires

est habilité à faire paraître les annonces légales dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Pour obtenir un devis, envoyez votre annonce légale sur [legales@terresetterritoires.com](mailto:legales@terresetterritoires.com) ou passer directement votre annonce sur <https://legales.terresetterritoires.com>

Tél. : 03.20.30.42.33

# Abonnez-vous à notre newsletter



sur [www.terresetterritoires.com](http://www.terresetterritoires.com)

## RETROUVEZ DES LE VENDREDI L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE JOURNAL EN NUMÉRIQUE



sur [www.terresetterritoires.com](http://www.terresetterritoires.com)



PRÉFET DU NORD

Bureau des procédures environnementales  
Communes de BRIASTRE et de NEUVILLY

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDECQUES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, siège de l'enquête et de NEUVILLY, 2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 11 janvier 2024 à 17 heures où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Ces observations pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/les-longes-champs> ou par courriel via l'adresse suivante : les-longes-champs@mail.proxiterritoires.fr (préciser en objet enquête publique parc éolien les longs champs) ;
  - de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;
  - par courrier envoyé en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien les longs champs) ;
- Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé. Monsieur Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :
- en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les lundi 8 janvier 2024 de 9 à 12 heures, samedi 20 janvier 2024 de 10 à 12 heures et jeudi 8 février 2024 de 14 à 17 heures ;
  - en mairie de NEUVILLY au lieu de consultation du dossier les jeudi 11 janvier 2024 de 13h30 à 17 heures et mercredi 31 janvier 2024 de 9 heures 30 à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://participation.proxiterritoires.fr/les-longes-champs> et depuis le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Madame Jarvicja ENGUENG, chef de projets, société Boralex, tél : 07 72 20 20 60, adresse mail : jarvicja.engueng@boralex.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies de BRIASTRE et de NEUVILLY pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Préfecture du Nord



PRÉFET DU NORD

Bureau des procédures environnementales  
Commune de DOIGNIES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société EDRP Energies France (anciennement société Le Chemin de la Corvée), dont le siège social est situé 25 quai Panhard et Levasseur 75013 PARIS, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de DOIGNIES.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de DOIGNIES, place de la mairie 59400 DOIGNIES (siège de l'enquête), pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 29 janvier à 9 heures au jeudi 29 février 2024 à 17 heures où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Ces observations pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-doignies> ou par courriel via l'adresse suivante : projet-eolien-doignies@mail.registre-numerique.fr (préciser en objet enquête publique parc éolien de Doignies) ;
  - de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;
  - par courrier envoyé en mairie de DOIGNIES, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de DOIGNIES, place de la mairie 59400 DOIGNIES, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien de Doignies) ;
- Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.
- Monsieur Patrick DATHY, consultant à la retraite, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOIGNIES, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les lundi 29 janvier 2024 de 9h00 à 12h00, jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 17h00, samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00, vendredi 23 février 2024 de 9h00 à 12h00 et jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-doignies> et depuis le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2024>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Quentin PARES, chef de projets éoliens, société EDRP France Holding tel : 06 79 10 85 54, adresse mail : quentin.pares@edrp.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2024>, à la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie de DOIGNIES pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

D23N051743

Aditit à l'avis paru le 22/12/2023 pour la société SUPERETTE DE LA GARE. Il faut faire ajouter : Madame DECROIE Lea Chaldia est démissionnaire de son poste de Directrice Générale. Le reste demeure inchangé. Pour avis

20240019478

## O'GRAND BUFFET

SARL au capital de 10 000 Euros.  
Siège Social : Batterie 100, 5 rue Maugre ZI 2 59121 PROUVY  
R.C.S. de Valenciennes : 532 697 588

Par décision de l'AGE en date du 01/10/2023 il a été pris acte de nommer Mme LIU ép. LIN Xiangying demeurant au 17 avenue du Président Salvador Allende 93000 Bobigny, en qualité de nouvelle gérante à compter de ce jour, en remplacement de M. CHEN Cheng démissionnaire. Mention en sera faite au RCS de VALENCIENNES.

D24N052078

## MEDIVIE CONSEIL

SARL au capital de 10 000 Euros.  
Siège Social : 11 rue du Maréchal 59242 TEMPLEUVE Capital : 1500 €  
Activités principales : L'accompagnement à la création, à la gestion et à l'exploitation de cabinets médicaux et, à ce titre, la mise à disposition de tous moyens techniques, logiciels, matériels, savoir-faire, ressources humaines qualifiées et formations professionnelles spécifiques, la conception, le développement et la mise à disposition d'outils de communication et d'actions de relations publiques, la gestion de toutes relations avec les acteurs de la santé quels qu'ils soient, collectivités locales ou organismes privés, prestataires de produits et/ou de services ; l'activité de conception, développement et commercialisation de tous produits et/ou services pouvant contribuer à améliorer la productivité et la performance du ou des cabinets médicaux. Durée : 99 ans

Président : M. GROSBOIS Thomas 10 rue Faucherbe 59211 SANTEZ Directeur Général : Mme ANQUEZ (épouse CHEVALIER) Aurora 762 rue de Bois de Choques 59710 MARCQ EN BAROEUL Directeur Général Délégué : Mme BEAUGUITE (épouse COQUERELLE) Sarah 51 rue Nationale 59710 PONT A MARCQ Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas. Exercice du droit de vote : Une action égale une voix. Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire. Immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE

D24N052061

Par acte ssp en date de 27/11/2023, il a été constitué une SCI Dénomination :

## PRUVOST HABITAT

Siège Social : 853 rue de Lille 62149 FESTUBERT Capital : 1000 €  
Activités principales : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble. Durée : 99 ans Gérance : M. PRUVOST Nicolas 853 rue de Lille 62149 FESTUBERT et Mme PRUVOST Emilie 853 rue de Lille 62149 FESTUBERT Cession de parts sociales ; agrément requis dans tous les cas Immatriculation au RCS de ARRAS

D24N052066

## G.A.E.C. LA ROSERAIE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - Société civile  
au capital social de 152 000,00 €  
Siège social : Rue du Royon 62270 LINZEUX  
SIREN 324 455 658 RCS ARRAS

Aux termes d'un acte du 21/12/2023, le siège social a été transféré à ALBROMETZ (62390), 35 Rue Principale à compter du 31/12/2023. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'ARRAS.

Le représentant légal

D24N052067

## ALDERWEIRELD &amp; ASSOCIES

Notaire à DUNKERQUE 22 rue Dupuy

## SARL dénommée

## « ARCHI-TECTE »

Capital 200,00 €  
Siège Social : ROSHEIM (67560)  
11 avenue du Général Leclerc  
RCS SAVERNE 450150164

Suivant acte reçu par Me Florian ALDERWEIRELD, à DUNKERQUE du 21/12/2023, M. John OLIVER DUCE, a cédé la pleine propriété des 10 parts sociales lui appartenant numérotées de 1 à 10 au profit de : - la société 2A INVESTISSEMENTS pour 6 parts, numérotées de 1 à 6 - la société LE 381 pour 2 parts, numérotées 7 et 8 - Mme Audrey CHENAL pour 2 parts, numérotées 9 et 10 Les statuts de ladite société ont fait l'objet des modifications suivantes : - Modification de la répartition des parts sociales suite à ladite cession - Changement de gérant et nomination de M. Didier NOVAIS et M. Bruno LOVERGNE en qualité de co-gérants à compter du 31/12/2023. - Modification de la répartition des bénéfices

Pour avis et Mention

D24N052068

Préfecture du Nord

## PIKASSO

Société par actions simplifiée au capital de 7.500 euros  
Siège social : 10 Allée des Trois Lions, Parc du Lion 59223 RONCQ  
484 046 172 RCS LILLE METROPOLE

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés du 8 décembre 2023, il a été décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée, sans la création d'un être moral nouveau, à compter du même jour. Ancienne mention : Société à responsabilité limitée Nouvelle mention : Société par actions simplifiée La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés. Président : Monsieur Eric PAUVÉLS, 703 Rue de la libération 59242 GENECH, pour une durée indéterminée. Mention en sera faite au RCS de LILLE METROPOLE.

D24N052070

## LA SUPERETTE DE BEA

SAS au capital de 100 €  
Siège Social : 80b bvd des Italiens 62320 ROUVROY  
853399103 RCS de ARRAS

Par AGE du 04/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2023. Mme Malidis beatrice 15 route d arras 62320 BOIS BERNARD a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur Mention au RCS de ARRAS

D24N052075

Par acte SSP du 21/12/23, il a été constituée une SAS à capital variable dénommée :

## FONCIERE DE LA CATHO DE LILLE

Siège social : 60 Boulevard Vauban CS 40109 59016 LILLE CEDEX Capital : Variable Objet : L'acquisition, l'apport, l'échange, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion locative, la location, avec services ou sans (par voie de baux d'habitation meublés, professionnels, commerciaux, ...), l'exploitation sous quelque forme que ce soit, ainsi que la vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis, immeubles à construire, parts ou actions de sociétés immobilières ou sociétés dont l'actif comprend un immeuble, programmes immobiliers, droits immobiliers, et de tous droits et/ou obligations y afférent ; l'acquisition sous toutes ses formes de droits à construire de biens et droits immobiliers ; La maîtrise d'ouvrage de toute opération ; La distribution et la vente de tous biens et services destinés à contribuer, directement ou indirectement, à l'aménagement, au confort et à l'agrément des immeubles loués, gérés ou cédés et de leurs occupants ; La souscription de tous emprunts ainsi que l'octroi de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement ; La fourniture aux tiers de tous concours et prestations de services d'ordre administratifs, commercial, technique et financier en vue d'aboutir aux opérations ci-dessus décrites ; La constitution de toutes sociétés, l'achat ou la souscription, la vente de toutes actions ou parts de sociétés commerciales et de toutes parts de sociétés civiles et sociétés civiles immobilières, la gestion et l'administration de telles participations, notamment par voie de constitution de garanties, avais, prêts et avances, ainsi que toutes autres opérations commerciales, civiles ou financières relatives auxdites participations, tant pour son compte qu'en qualité de mandataire. Président : L'Association Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille dénommée FUPL, dont le siège social est situé à LILLE (59800), 60 Boulevard Vauban, immatriculée sous le numéro SIRET 325 974 269 00012. Droits et obligations attachés aux actions : Chaque action donne droit dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle au nombre d'actions existantes, sous réserve des droits spéciaux attachés aux actions A et B, notamment concernant la répartition des dividendes. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé détenteur d'actions peut participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix étant précisé que la totalité des actions A bénéficie d'un droit de vote représentant au minimum 50,01 % des droits de vote de l'ensemble des actions de la société (actions A et B comprises) et ce quel que soit le nombre d'associés titulaires d'actions A présents ou représentés. Transmission des actions : Toute cession d'action, sauf entre associés porteurs d'actions de catégorie B, est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration de la société. Inaliénabilité des actions : Les actions souscrites lors de la constitution ou à l'occasion d'apports ultérieurs sont inaliénables pour une durée de 10 ans. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE

D24N052076

## GROUPE ALTUS

SÉRIERIE - PÂTISSERIE - ÉCARTÉ

## MEDIDENT COUSINERIE

SCM au capital de 1 500 € Siège social : 60 Rue de la Convention 59850 VILLENEUVE D'ASCQ 880562772 RCS LILLE METROPOLE Lors de l'AGM du 01/12/2023 Mme Marie DUCLOY, demeurant 58 Rue Jean Jaurès 59370 MONS EN BAROEUL, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Mme Corine AUDENARD (démissionnaire au 31.12.2023) au 01/01/2024. Modification sera faite au GTC de RCS LILLE METROPOLE.

D24N052063

## E.A.R.L. MONARD

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée  
au capital social de 288 000,00 €  
Siège social : 12, rue du Trietz 59990 SEBOURG  
801 497 850 RCS VALENCIENNES

Aux termes d'un acte du 19/10/2023, Monsieur Patrick MONARD a démissionné de ses fonctions de gérant, à compter du 19/10/2023. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de VALENCIENNES.

Le représentant légal

D24N052064

## SCA VERGERS

## DES FLANDRES

9 Route Nationale  
59114 ST SYLVESTRE CAPPEL

## 1ère CONVOCATION

Les Membres du Conseil d'Administration de la S.C.A VERGERS DES FLANDRES ont l'honneur d'inviter les sociétaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26 Janvier 2024 à 17 Heures 30 au siège de la Coopérative en respectant les consignes en vigueur pour la Covid 19 à ce moment-là.

Ordre du jour :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la campagne 22/23
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Lecture et approbation des comptes de l'exercice 22/23
- Affectation des résultats,
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Le Président B. VANDAELE

D24N052074

## MODIFICATIONS

Dénomination : SCM LAENNEC

Forme : SCM  
Capital social : 762,25 euros.  
Siège social : 184 Avenue Victor Hugo,  
62110 HENIN-BEAUMONT  
380612010 RCS d'ARRAS.

Aux termes de l'AGE du 18 décembre 2023, les associés ont décidé, à compter de cette date, de transférer le siège social au 171 Rue de la perche à Henin-Beaumont (62110), de nommer en qualité de cogérant Madame Caroline PAGNIEZ, demeurant 18 rue des Postes à Lille (59000) en remplacement de Monsieur Christian GRANDAMME, démissionnaire, à compter dudit jour, et de procéder à une refonte statutaire. Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque part ouvre à son titulaire le droit de vote au sein des assemblées d'associés, étant cependant stipulé que chaque associé dispose toujours d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses parts. Agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément, dans les conditions prévues statutairement. Aux termes de l'AGE en date du 02 janvier 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 762,25 euros à 914,70 euros par apport en numéraire et de nommer en qualité de cogérant Monsieur Dimitri HUIET, demeurant 26 Avenue Bernadette à Wattignies (59139) à compter dudit jour. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS d'ARRAS.

D24N052077

## GROUPE ALTUS

SÉRIERIE - PÂTISSERIE - ÉCARTÉ

## LES CUISINES

## DU GOURMET

Société à Responsabilité Limitée en liquidation. Au capital de 16 000 euros. Siège social et de liquidation : 17 Place du Général de Gaulle, 59148 FLINES LES RACHES. 521 855 726 RCS DOUAI. L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominique TAL-LEUX, demeurant 35 Rue Jean Chemin, 59148 FLINES LES RACHES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DOUAI, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur

D24N052072

## NOLOW SPIRIT FREE

Société par actions simplifiée au capital de 5 250 € euros Siège social : 10 Rue des Châtaigniers 59700 MARCQ EN BAROEUL 881 138 325 RCS Lille Métropole Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Octobre 2023 : L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article de l'article L. 225- 248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Lille Métropole.

Pour avis

D24N052080

## AMENAGEMENT

## DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Vanessa CAMUS-URBACZKA, Notaire associée membre la SCP dénommée «Vanessa CAMUS-URBACZKA et Chloé DELDICQUE, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial», sis à CONDE SUR L'ESCAUT (59163), 10 Place Verte, CRPCE 59170, le 4 janvier 2023, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial portant adjonction d'une société d'acquies par : Monsieur Jean-Baptiste GUEGAN, artiste chanteur, demeurant à HERGNIES (59199) 27 chemin Des Amoureux, Monsieur est né à SAINT-BRIEUC (22000) le 14 mai 1983, Madame est née à VALENCIENNES (59300) le 21 juillet 1979. Mariés à la mairie de VIEUX-CONDE (59890) le 18 juin 2022 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Vanessa CAMUS-URBACZKA, notaire à CONDE-SUR-L'ESCAUT (59163), le 7 mars 2022. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité Française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire

D24N052079

## DISSOLUTION

## L'ARC

SARL au capital social de 45000 Euros  
Siège social : 10 RUE DES BOUCHERS (59000) LILLE  
RCS Lille Métropole 830 693 877

Le 13/12/2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13/12/2023. Monsieur Sami SFAXI demeurant 13 boulevard de la Liberté (59000) LILLE, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez BL EXPERTISE ET AUDIT, 35 Boulevard GAMBETTA (59200) TOURCOING.

Pour avis

D24N052069

## AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/12/2023 à LILLE, OPTIMHOMME SERVICES 59 société par actions simplifiée au capital de 5000 € dont le siège social est à ROUBAIX (59100), 70 avenue Jean-Baptiste Lebas, n°503 186 967 RCS Lille Métropole, a vendu à OPTIMHOMME SANTE, association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, déclarée auprès de la Préfecture du Nord sous le n°W595043172, dont le siège social est à ROUBAIX (59100), 70 avenue Jean-Baptiste Lebas, un fonds de commerce d'aide à domicile et de service à la personne exploité à ROUBAIX (59100), 70 avenue Jean-Baptiste Lebas, au prix de 420.000 €. L'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2024. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité des oppositions et pour la correspondance, à l'adresse du fonds cédé, 70 avenue Jean-Baptiste Lebas ROUBAIX (59100).

Pour avis

D24N052066

## WEBSTORE GLOBAL

SAS au capital de 1 000 euros  
Siège social : 1 rue Paul Delattre 59310 NOMAIN  
RCS Douai 981 545 585

Aux termes des décisions de l'assemblée du 2 janvier 2024, Monsieur Bernard DERELEY, demeurant 1 rue Paul Delattre à NOMAIN (59310), a été nommé président à compter du 2 janvier 2024, en remplacement de Monsieur Paul DERELEY, demeurant 1 rue Paul Delattre à NOMAIN (59310), démissionnaire. Mention sera faite au RCS de Douai.

D24N052060

**LÉGALES**

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

**ANNONCES ADMINISTRATIVES****ENQUÊTES PUBLIQUES**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**Aménagement de l'écoquartier des Hauts  
d'Aulnoy sur la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes**

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2023 soumet le projet d'aménagement de l'écoquartier des Hauts d'Aulnoy à Aulnoy-lez-Valenciennes aux formalités d'une enquête publique comportant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun
- Une enquête parcellaire

Cette enquête se déroulera en mairie d'Aulnoy-lez-Valenciennes pendant 32 jours pleins et




Bureau des procédures environnementales

## Communes de BRIASTRE et de NEUVILLY AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société BORALEX LES LONGS CHAMPS, dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « les longs champs » composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, siège de l'enquête et de NEUVILLY, 2 rue de la Liberté 59360 NEUVILLY, pendant trente-deux jours consécutifs, du **lundi 8 janvier à 9 heures au jeudi 8 février 2024 à 17 heures** où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles des mairies (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/les-longs-champs> ou par courriel via l'adresse suivante : [les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr](mailto:les-longs-champs@mail.proxiterritoires.fr) (préciser en objet enquête publique parc éolien les longs champs) ;
- de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;
- par courrier envoyé en mairie de BRIASTRE, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de BRIASTRE, place Nicolas VALLEZ 59730 BRIASTRE, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien les longs champs) ;

<b>DÉPARTEMENT DU NORD</b>  Arrondissement de Cambrai Canton le Cateau- Cambrésis   COMMUNE De BRIASTRE 59730	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
	<b>SEANCE DU 03 FEVRIER 2024 à 09h00</b>
	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°ERD-001-2024</b>

L'an deux mille vingt-quatre le trois février à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Bruno LECLERCQ Maire.

Nombre de membres en exercices : 15	Présents	Absents excusés ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10	10	0	5	29/01/2024

**Présents :** Bruno LECLERCQ, Magalie BASQUIN, Honorine CAUDRON, Mariana DHAUSSY, David CORNET, Romain PLUVINAGE, Aurélien MERRHEIM, Francis DEMURIEZ, Martine LANGLET, Marie-Line GABELLE.

**Absents :** Maxime SION, Anaïs MANNECHET, Jacques LESNE,

**Absents excusés :** Sophie MOEUR, Mathieu GAMEZ

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Martine LANGLET .....

#### **9- PARC EOLIEN**

La société BORALES LES LONGS CHAMPS demande l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de BRIASTRE  
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur un avis favorable ou défavorable.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER**

**8 VOIX CONTRE**  
**1 VOIX POUR**  
**1 ABSTENTIONS**

**REJETE**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
de CAMBRAI le 09 Février 2024  
Publication le 09 Février 2024



**COMMUNE DE VIESLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
 Séance du 06 Février 2024

public :

En exercice	Présents	Excusés	Absents	Abstentions
19	14	2	2	1

**Votes**

**A l'unanimité**

Pour : 14  
 Contre :  
 Abstention :

Le Maire certifie le caractère  
 exécutoire de cet acte,

Date de publication : 12 FEV. 2024

Transmission en  
 Sous-Préfecture : 12 FEV. 2024

**Etaients présents :** Denis DELSART, Maryse BALEMBOIS, Pascal SANTERRE, Eric LAIGLE, Stéphanie DEUDON, Martine NAMOR, Simon HEGO, Marie-Line MARTELLE, Bastien DORMEGNIE, Charles LENGREND, Gilles QUARRE.

**Etaients excusés :** Fabrice JORAND, Clément DELSART, Véronique REAL et Olivier LOUVET.

**Etaients absentes :** Cindy WANECQUE, Anne DELAS, Stéphanie QUARRE et Virginie CANONNE

**Procurations :** Clément DELSART pouvoir à Denis DELSART, Fabrice JORAND pouvoir à Pascal SANTERRE, Véronique REAL pouvoir à Maryse BALEMBOIS.

**A été nommé comme secrétaire de séance :** Simon HEGO

**2024-4 : Avis du Conseil Municipal sur le Projet Eolien de Briastre et Neuville**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que la Société BORALEX LES LONGS CHAMPS a pour projet l'implantation d'un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et NEUVILLY.

Au vu du périmètre du projet, le Conseil Municipal considère que la Commune de Viesly est directement impactée par ce projet et que ce projet aura des impacts négatifs sur la qualité des paysages et la biodiversité du territoire,

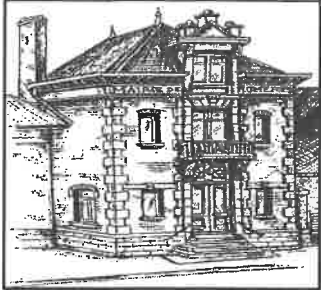
C'est pourquoi, après en avoir délibéré et à 2 abstentions, 12 Voix Pour le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire prend une motion contre le projet d'implantation du projet éolien de Briastre et Neuville.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
 Pour Extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,  
 Simon HEGO



Le Maire,  
 Denis DELSART



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de ROMERIES

01 2024

Date de convocation :  
8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Xavier DUPONT, Maire.

Nombre de conseillers :

Présents : Xavier DUPONT – Nathalie FAVIER – Louisette ALLART – Daniel BLANCHARD – Goulven DEGOUYS – Damien BOUDY – Olivier NOULIN – Valérie BAYET – Valérie ROSSIGNOL - Gérard DELHAY

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Procuration : 1

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Mme Rachel DUCARNE a donné procuration à Mme Valérie BAYET

M. Goulven DEGOUYS a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Avis sur une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY présentée par la société BORALEX LES LONGS CHAMPS.**

Vu l'arrêté préfectoral daté du 8 décembre 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société BORALEX LES LONGS CHAMPS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY.

Considérant que le conseil municipal peut formuler un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Monsieur Le Maire informe donc le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à cette demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis DÉFAVORABLE sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes de BRIASTRE et de NEUVILLY présentée par la société BORALEX LES LONGS CHAMPS.

Voix POUR : 1

Voix CONTRE : 9

Abstention : 1

Romerries, le 21 FEV. 2024

Le secrétaire de séance  
M. Goulven DEGOUYS



Le Maire  
M. Xavier DUPONT



Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-préfecture de CAMBRAI  
le 21 FEV. 2024 et publication le 21 FEV. 2024

Le secrétaire de séance  
M. Goulven DEGOUYS



Le Maire  
M. Xavier DUPONT

